

**République Française**  
**MAIRIE DE BALBIGNY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE du 10 Septembre 2024 à 20h**

Date de la convocation : 03/09/2024

Date d'affichage : 03/09/2024

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	17	23

**L'an deux mille vingt-quatre, le dix septembre, à vingt heures,** les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 03/09/2024.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

M CHOMAT Pascal - Mme TRIOMPHE Christine - Mme VERPY Evelyne - M PADET René - Mme CARTON Marie Claude - M PONCET Marc - Mme FERRE Odile - Mme DURON Josette - M LAMURE Christophe - Mme PERRIN Cécile - Mme CHABANNE Christelle - Mme BLANCHARD Claude - Mme PALMIER Catherine - M CELEN Devris - M NAULIN Jean Yves - Mme DURON Sabrina

**Pouvoirs déposés :** Mme DUFOUR Françoise donne pouvoir à M. DUPIN Gilles - M. VOLLE Jean Marc donne pouvoir à M. LAMURE Christophe - Mme PEILLON Jacqueline donne pouvoir à M. CHOMAT Pascal - M BOULOGNE Jérôme donne pouvoir à Mme VERPY Evelyne - M YENIL Etienne donne pouvoir à M. Marc PONCET - Mme COLOMB Florence donne pouvoir à M. CELEN Devris

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M PONCET Marc

**Objet : Vote des tarifs pour un spectacle**

Madame TRIOMPHE expose :

La commission culture souhaite proposer un spectacle en gaga (langage appartenant au patrimoine ligérien) à l'ensemble de la population. Un spectacle de et avec Jeanluc Epalle (Le Meilleur de Toutengaga) et la participation de Joël DIMIER, sera proposé le jeudi 6 février 2025 à l'Espace Lumière. Le coût du spectacle est de l'ordre de 2 200 €.

Il convient aujourd'hui de définir le(s) tarif(s) proposé(s) au public.

Madame TRIOMPHE informe que la recette sera recouvrée par la régie de recette de la commune.

Madame TRIOMPHE propose le tarif unique de 14€ par place.

En outre Madame TRIOMPHE propose que la ville se donne la possibilité d'offrir des places à l'occasion de manifestations communales ou associatives d'ici le mois de février.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité,  
D'établir un tarif de 14 € la place pour le spectacle de Jeanluc Epalle, le trésor de Toutengaga le 6 février prochain.

Dit que la commune pourra offrir des places à l'occasion de manifestations sur la commune.

Il est précisé que l'artiste, ou le nom du spectacle ou la date pourront être modifiées en fonction de raisons majeures.

Dit que la recette sera recouvrée au budget de l'exercice en cours.

Secrétaire de séance  
M. Marc PONCET

Monsieur Gilles DUPIN  
Maire

Fait et délibéré à Balbigny,  
Copie certifiée conforme  
A Balbigny, le 10/09/2024

